

Bras de fer Ochs/Conseil des médecins : Ochs en tête !

écrit par Christine Tasin | 22 août 2023





Nous avons évoqué plusieurs fois le courage du Docteur Ochs dans nos colonnes, qui s'était obstiné à soigner les malades du Covid au lieu de les laisser crever. Il a été jugé et suspendu pour cela par l'ignoble et collabo Conseil des Médecins.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/06/24/le-covid-qui-rend-fou-un-an-de-suspension-pour-le-docteur-ochs-qui-a-eu-loutrecuidance-de-soigner-ses-malades/>

<https://resistancerepublicaine.com/2023/03/22/pour-avoir-soigne-le-dr-benoit-ochs-risque-deux-ans-de-suspension/>

Mais le docteur Ochs est un battant, il ne se laisse pas faire et, contre toute attente, il a rencontré des juges intègres et objectifs qui pourraient bien lui donner raison !

Dans une situation sans précédent en Europe depuis 2020, un

médecin au Luxembourg a réussi à inverser le cours d'une affaire judiciaire engagée contre lui par l'Ordre des Médecins. Cette affaire pourrait avoir d'importantes implications pour la jurisprudence concernant les médecins et les scientifiques accusés de comportement répréhensible. Le Dr. Benoît Ochs a récemment accordé une interview à Michel Caulea du site « BAM! » pour discuter de cette affaire et des retournements de situation auxquels il a fait face.



En 2021, Benoît Ochs a été condamné à une suspension d'un an de sa pratique médicale suite à des accusations liées à son discours public et à ses traitements non conformes à l'article 12 du code de déontologie médicale. Cependant, l'Ordre des Médecins a poursuivi l'affaire en demandant une suspension de deux ans supplémentaires, cette fois pour des prises de position concernant les vaccins pour enfants.

Un revirement inattendu

Lors d'une audience qui s'est tenue le 1er mars 2023, le Dr. Ochs a été confronté à une situation inattendue. Le tribunal

était composé d'experts médicaux choisis par l'Ordre des Médecins ainsi que d'un juge dont la partialité a été remise en question. Cette même juge l'avait précédemment qualifié de complotiste dans une autre affaire et avait émis des commentaires préjudiciables à son encontre. Cela a soulevé des doutes sur l'impartialité du juge dans cette affaire.

Une issue surprenante

La Cour d'appel de justice a pris une décision surprenante en faveur du Dr. Ochs. Non seulement le procureur a demandé le retrait du juge en question, mais il a également remis en question la composition entière du tribunal établie par l'Ordre des Médecins. Cette situation exceptionnelle a ouvert la voie à la possibilité d'accusations de déni de justice et a considérablement affaibli la position de l'Ordre des Médecins.

Implications pour l'avenir

Si cette affaire se solde par une décision en faveur du Dr. Ochs, cela pourrait avoir des répercussions majeures pour les médecins et les scientifiques qui se retrouvent dans des situations similaires en France, en Belgique et au Luxembourg. Les juges pourraient être dissuadés d'utiliser des termes comme « complotiste » de manière inconsidérée, sachant que cela pourrait entraîner des accusations de diffamation. Cette affaire pourrait également remettre en question la manière dont les ordres professionnels agissent envers les praticiens dont les opinions divergent.

Une victoire pour la défense de la liberté d'expression

Le Dr. Ochs, en remettant en question le processus judiciaire, a réussi à ouvrir la voie à un possible renversement de la situation. Sa détermination à faire valoir ses droits et à défendre sa liberté d'expression pourrait avoir un impact durable sur le paysage médical et juridique de la région. Les retombées de cette affaire pourraient influencer la manière

dont les accusations sont portées contre les professionnels de la santé à l'avenir et encourager une réflexion plus approfondie sur la manière dont les différends médicaux sont traités sur le plan juridique.

Le Média en 4-4-2.

<https://lemediaen442.fr/medecin-heroique-au-luxembourg-comment-le-dr-benoit-ochs-a-renverse-lordre-des-medecins/>